

CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 28 septembre 2021 – 19H30

<u>Président</u>: Claude Devalte <u>Secrétaire</u>: Florence Porreca

Le Président ouvre la séance à 19h31.

Mot du Président sur les principes de bien séance.

Pour prendre la parole vous la demandez en levant la main. Vous prenez la parole que lorsque le Président vous la donne et vous vous levez pour parler. Bien évidemment en retirant votre masque que tout le monde puisse vous entendre et vous comprendre.

Les séances commencent généralement à l'heure mentionnée sur la convocation.

Concernant les retardataires, il est toléré un retard de 15 minutes au maximum. Une fois passé ce délai, la/le retardataire sera mentionné comme excusé sur le rapport d'appel. Il sera autorisé à assister à la séance sans pouvoir prendre la parole ni user de son droit de vote.

Concernant la tenue, nous nous efforceront d'avoir une tenue correcte en évitant, surtout durant les beaux jours, de venir en tenue de plage et tongues. Nous sommes élus par la population pour la représenter, nous nous devons donc un minimum de tenue.

35

1. Appel

Conseillers/ères convoqués

présents 32 excusés 1 absents non excusés 2

Le Quorum étant atteint on peut siéger valablement.

- 1. Appel
- 2. Assermentation de Conseillers
- 3. Élections complémentaire Commission Règlements et Statuts
- 4. Approbation du PV de la séance du 23 juin 2021
- 5. Communication du Bureau
- 6. Communication de la Municipalité
- 7. Rapport des Délégués
- 8. Préavis Municipal n° 07/2021
- 9. Préavis Municipal n° 08/2021
- 10. Préavis Municipal n° 09/2021
- 11. Préavis Municipal n° 10/2021
- 12. Préavis du Bureau n°01/2021
- 13. Divers et propositions individuelles



2. Assermentations

Le Président appelle Mme Pernet Loraine et M. Parmelin Loïc se présenter devant l'assemblée (absents lors de l'assermentation par le Préfet du 10 juin.) Après lecture du serment par le Président, Mme Pernet Loraine et M. Parmelin Loïc prêtent serment en levant la main droite et en disant » je le promets », sous les applaudissements de l'assemblée.

3. Election complémentaire Commission Règlements et Statuts

Proposition de nomination d'un conseiller dans la Commission Règlement et Statuts. M. Parmelin Loïc maintenant assermenté peut se présenter. Le Président demande s'il y a d'autre candidature.

Pas d'autre candidature, M. Parmelin Loïc est élu tacitement.

4. PV de la séance du 23 juin 2021

Lecture du PV par la secrétaire. Le PV est accepté à l'unanimité.

5. Communication du Bureau

1. Votations du 26 septembre 2021

Le Président donne les résultats des dernières élections fédérales du 26 septembre 2021.

Il y avait 296 votants soit 62 % des électeurs de la commune.

L'objet n°1 concernant l'allègement des impôts a été refusé à 71.3%.

L'objet n° 2 concernant le mariage pour tous a été accepté à 72.6 %.

2. Votations à venir

Le Président donne la date des prochaines votations qui auront lieu le 28 novembre puis au printemps et demande aux Conseillers intéressés par le dépouillement de s'annoncer auprès de la Secrétaire. Le Président précise aussi que tout membre de la commune ayant 18 ans peut venir aider pour le dépouillement.

3. Verre de l'amitié

Concernant le verre de l'amitié post conseil, à la suite des restrictions COVID celui ne peut se faire qu'avec le Pass sanitaire. Ce soir après la séance le verre de l'amitié sera organisé dans la cour à l'extérieur afin de ne pas pénaliser ceux qui ne l'aurait pas.

4. Dates et organisation des prochaines séances du conseil

La prochaine séance du Conseil est fixée au mardi 14 décembre à 19h et non le 7 décembre comme annoncé. Il sera suivi d'un apéritif et d'un repas en fonction des autorisations liées à la pandémie.

Le repas sera proposé par les deux restaurants de la commune en alternance d'une année à l'autre c'est une nouveauté pour cette nouvelle législature.



Ce repas sera organisé sur réservation et sur présentation du Pass Covid.

Date des Conseils en 2022 :

Le mardi 29 mars à 19h30.

Le samedi 25 juin à 10h cette séance sera suivie d'une grillade en accord avec la Municipalité à titre d'essai.

Le mardi 27 septembre à 19h30.

Le mardi 6 décembre à 19h.

5. Liste de présence des Commissions

La Secrétaire va envoyer à tous les Présidentes et Présidents des Commissions des fiches de présences qu'il faudra faire signer à chaque séance et lui retourner pour enregistrer les jetons de présences.

6. Communication de la Municipalité

M. Parmelin Philippe, Syndic, souhaite au nouveau Conseil une bonne législature.

M. Le syndic répond à M. Chabloz Eric à la question posée lors du dernier Conseil sur la surface de promotion de la biodiversité.

M. le Syndic répond qu'il existe 23 hectares de terrain agricole en dessous du village qui sont loués par les paysans du village, au sujet du tarif celui-ci dépend de la pente, de la qualité du sol, de la superficie, beaucoup de critères qui sont déterminés par le bureau d'affermage à Lausanne. Il y a CHF 250 - hectare pour la capacité d'arroser, tous les terrains communaux ont une capacité d'arroser. Concernant la biodiversité les paysans sont libres de mettre ce qu'ils veulent. La biodiversité est assez récente.

Concernant le bâtiment de l'ancien collège, on a eu quelque retard. Le bâtiment est classé au niveau historique. Au niveau Cantonal les classes vont de 1 à 6, et le bâtiment est classé au niveau 2.

Le Service Cantonal des Monuments et Sites a imposé des modifications sur le projet initial soumis au Conseil le 30 mars 2021. Les modifications seront présentées la semaine prochaine à la Commission de Construction par une délégation de la Municipalité. Les modifications imposées n'engendreront pas de coûts supplémentaires par rapport au montant octroyé par le Conseil le 30 mars, au contraire.

Présentations des différentes Associations Intercommunales sur powerpoint. (doc reçu en pièce jointe).

Chaque membre de la Municipalité prend la parole et présente leurs dicastères. (doc recu).

Mme Page Marinella, Municipale prend la parole et nous fait un petit rappel historique sur la signification d'un site Clunisien. C'est l'ordre de Cluny qui est un ordre monastique bénédictin de l'église catholique qui avait été créé au 10 ème siècle puis il a disparu fin du 18 ème siècle. Cet ordre monastique avait son centre dans l'abbaye de Cluny qui est en France il a été au moyen âge un des ordres monastiques les plus importants.1011 le roi Rodolphe III, roi de Bourgogne fait don



de ses terres de Bursins à l'Abbaye de Romainmôtier pour fonder le Prieuré Saint Martin en 1011. C'est depuis ce temps-là que Bursins est site Clunisien.

En 1994, une Fédération de tous les sites Clunisiens à travers l'Europe s'est créée. 13 sites Suisse se sont regroupés en section Suisse, notre représentant pour notre site est Mr Eric Striberni avec son épouse Rita sont très investit.

Depuis 20 ans, nous avons la chance d'avoir Mr Jean Marc Roland (ancien habitant de Bursins) qui organise des visites de groupe sur l'histoire du village. Mr Roland cherche un successeur il voudrait passer le relais. 2 personnes se sont portés candidates et ont été retenues par la Municipalité Mme Beetschen Floriane et M. Michel Pahud (fils d'un ancien pasteur et prof d'histoire à Morges).

Un site a été créé viacluny.ch. Sur ce site vous retrouvez des énigmes, des ballades à thèmes, une galerie photo, le site est à découvrir.

7. Rapport des délégués

M. le Président demande à tous les Présidents et Présidente des Commissions s'ils ont des communications.

La parole est donnée à M. Parmelin Christian, délégué au Conseil Intercommunal de Région de Nyon. Il nous présente les décisions prises lors d'une séance le 16 septembre 2021.

La séance d'installation du Conseil Intercommunal de la Région de Nyon pour la législature en 2021-2026 à la salle communale de Founex. Ont été élus au Comité de direction, organe exécutif de la Région de Nyon M. Frédéric Mani, Syndic Dully, qui en assumera la Présidence, Mme Girod Christiane Syndique de Gland, M. Wahlen Pierre Municipal à Nyon, M. Produit Gérard, Syndic de Coppet, M. Schmidt Pierre-Alain Syndic de Mies, Mme Landeiro Chantal, Municipale à Le Vaud, M. Jayet Stéphane Syndic de Tartegnin, M. Dard Bruno, Municipal à Signy-Avenex et M. Ménard Paul, Syndic de St Cergue. Mme Cherbuin Amélie, Conseillère Communale à Coppet et Députée au Grand Conseil du Canton de Vaud, a été élue à la Présidence du Conseil Intercommunal, organe législatif de Région de Nyon.

Pour rappel, la commune de Bursins a deux délégués au Conseil Intercommunal qui sont pour la Municipale Mme Page Marinella, et pour le Conseil Communal, M. Parmelin Christian. Les suppléants sont Mme Hauswirth Laure, pour la Municipalité et Mme Martin Charlotte, pour le Conseil Communal.

Le conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni le 16 septembre 2021 à la salle polyvalente de Montoly à Gland. Il a accordé au Comité de Direction l'autorisation générale de plaider devant tous tribunaux et d'autres instance de recours, y compris le tribunal fédéral pour la durée de la législature 2021 2006, sans limite quant à la valeur litigieuse concerné, comme cela était déjà le cas pour la dernière législature. Il a également octroyé au Comité de direction la compétente d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles, exceptionnelles et urgentes à concurrence de CHF 50 000 -pour toute la durée de la législature 2021-2026, comme cela était le cas pour la dernière législature.

Le Conseil Intercommunal a accordé un crédit de CHF 364'581- pour le financement de la part solidaire DISREN de la 2eme étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de la localité de Coppet. Ce projet fait partie des



mesures du projet d'agglomération 2eme génération du Grand-Genève et bénéficie à ce titre de nombreux subsides étatiques. Il prévoit une redistribution de la chaussée pour la sécurisation des différents usagers de cet axe, diverses mesures pour la réduction du bruit, la pose d'un nouvel éclairage public, des plantations et l'aménagement de nouveaux espaces publics visent à améliorer la qualité urbaine de l'axe et du bourg de Coppet.

Le Conseil Intercommunal s'est prononcé sur le préavis du Comité de direction relatif à l'état financier du fonds affecté aux transports publics régional (fonds TP) 2010-2020. Pour rappel, Région de Nyon s'est dotée des communes membres du programme à hauteur de CHF 155- par habitant au total. 21 préavis financés via les fonds TP ont été votés depuis le début du programme. A ce jour, il en reste 5 d'ouverts. Le Conseil Intercommunal a entériné les dépassements de budget de 2 des préavis clôturés ainsi que certaines dépenses hors préavis engagées entre 2014 et 2021. Il a également décidé de réaffecter aux fonds TP le solde disponible des autres préavis clôturés. A fin mars 2021, le solde du fonds TP se monte à environ CHF 3'400'000-. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ce sujet dans la publication « 10 ans de programme des transports publics » disponible en ligne sur le site de Région de Nyon.

Le Conseil Intercommunal a accordé un crédit de CHF 560'000- en faveur de l'accompagnement opérationnel du programme transports publics pour la période allant du 1 er octobre 2021 au 3 décembre 2027. Ce montant, qui doit permettre la prise en charge des salaires des collaborateurs affectés aux projets de transports publics, sera prélevé sur el solde disponible du fonds TP.

Le Comité de Direction a fait part de diverses informations aux délégués.

Région de Nyon a adopté une stratégie régionale de gestion de zones artisanales en vue de l'établissement d'un plan directeur sectoriel qui devrait permettre de lever le moratoire imposé par le Canton à l'horizon 2023-2024.

Région de Nyon a mis en place une offre promotionnelle valable jusqu'à fin octobre 2021 permettant d'obtenir un abonnement demi-tarif découverte valable 2 ans. Le bon est à télécharger sur le site de Région de Nyon et à échanger aux guichets des transports publics (train, bateau et car postal).

Région de Nyon offre également aux habitants des communes membres des entrées gratuites auprès de différents partenaires d'offre de loisirs pour les personnes qui se déplacent en transports publics ou à vélo. La liste des institutions participant à cette offre est disponible sur le site de région de Nyon.

La 2 ème phase d'investissement du Col de la Givrine a débuté avec la pose du revêtement du parking permanent qui devrait être complété par la mise en place de parcmètres.

Le Comité de direction s'est réjoui du succès rencontré par le plan de soutien au tourisme mis en place en été afin de financer la gratuité de la 3 ème nuit d'hôtel et des bons de restaurant de CHF 50-.

Les assises européennes de la transition énergétique auront lieu à Genève le 1^{er} mars 2022. Un appel a été lancé aux communes pour présenter des évènements concrets sur ce thème (programme « OFF »)

Il est désormais possible de télécharger sur votre portable l'application Guichet Mobile de Région de Nyon, qui permet notamment la mise en place de solutions en matière de covoiturage au sein des entreprises de la région ou qui renseigne



sur les modes de transports disponibles convenant le mieux aux besoins des usagers.

Les candidatures au prix à l'innovation 2022 sont ouvertes jusqu'au 31 octobre 2021, avec à la clé pour le ou les lauréats un montant de CHF 50'000 -.

L'usine à gaz, le théâtre de Grandchamp et le casino théâtre de Rolle se sont unis pour proposer au public une douzaine de spectacles et des ateliers didactiques. Elles proposent sur leur site une carte » Côte à Côte » qui permet d'obtenir des réductions sur les entrées aux spectacles (<u>www.theatres-coteacote.ch</u>).

8. Préavis municipal 07/2021

Personne n'en demande la lecture, le Président passe la parole à M. Martin Joël, rapporteur de la Commission des Finances. Il lit le rapport dans son entier :

La Commission des Finances suggère de suivre les conclusions du préavis n° 07/2021 :

D'octroyer à la Municipalité les compétences financières de CHF 50'000-. par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2021-2026.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du Préavis Municipal n°07/2021. Le Préavis est accepté à l'unanimité.

9. Préavis Municipal n°08/2021

Personne n'en demande la lecture, le Président passe la parole à Mme Gunther Véronique, rapporteur de la Commission des Finances. Elle lit le rapport dans son entier :

La Commission des Finances suggère de suivre les conclusions du préavis n°08/2021 :

- D'autoriser la Municipalité d'une manière générale, et pour toute la durée de la législature 2021-2026, à procéder à des acquisitions et à des aliénations d'immeubles, de droite réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de Fr. 100'000.-par cas, charges éventuelles comprises.
- D'autoriser la Municipalité de manière générale, et pour toute la durée de la législature 2021-2026 à procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de Fr. 20'000- par cas.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du Préavis Municipal n° 08/2021. Le Préavis est accepté à l'unanimité.



10. Préavis Municipal n° 09/2021

Personne n'en demande la lecture, le Président passe la parole à M.Parmelin Christian, rapporteur de la Commission des Règlements et Statuts. Il lit le rapport dans son entier :

La Commission des Règlements et Statuts suggère de suivre les conclusions du Préavis n°09/2021 :

D'octroyer à la Municipalité l'autorisation générale de plaider dans les procès devant tous tribunaux et autres instances de recours, y compris le Juge de paix, le Tribunal du district, les Tribunaux cantonaux et fédéraux, ainsi que devant les Prudhommes pour la durée de la législature 2021 2026.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du Préavis Municipal n° 09/2021. Le Préavis est accepté à l'unanimité.

11. Préavis Municipal n° 10/2021

Personne n'en demande la lecture, le Président passe la parole à M.Parmelin Christian, rapporteur de la Commission des Règlements et Statuts, il lit le rapport dans son entier :

La commission des Règlements et Statuts suggère de suivre les conclusions du Préavis n°10/2021 :

- D'octroyer à la Municipalité l'autorisation générale à la demande d'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la durée de la législature 2021-2026;
- De charger la Municipalité de renseigner le Conseil Communal sur les affaires pour lesquelles ces compétences sont utilisées ;

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du Préavis Municipal n° 10/2021. Le Préavis est accepté à l'unanimité.

12. Préavis du Bureau n° 01/2021

Personne n'en demande la lecture, le Président passe la parole à M. Joye Corentin rapporteur de la Commission des Finances. Il lit le rapport dans son entier : La Commission des Finances suggère de suivre les conclusions du Préavis n°01/2021 :

D'accepter le Préavis tel que présenté entrant en vigueur le 1 er juillet 2021.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et relit les conclusions du Préavis Municipal n° 01/2021. Le préavis est accepté à la majorité. 1 abstention.



14.Divers et propositions.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Il est 20h51, le Président clôt la séance.

Bursins, le 30 septembre 2021

Le président Claude Devalte La secrétaire Florence Porreca